

P/M

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-253 du 13 Octobre 1976

Portant réforme du Chef d'Escadron JOHNSON
Ferdinand pour raison de santé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du
Gouvernement;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des Membres du Gouvernement;
VU l'Ordonnance n° 76-6 du 26 Janvier 1976, en ses dispositions re-
latives aux F.A.P.;
VU la Loi n° 60-32 du 28 JUILLET 1960, portant création des Forces
Armées du Bénin;
VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant Statut Géné-
ral des Personnels Militaires des F.A.P. et l'Ordonnance n° 70-
15/D/DN du 16 Mars 1970 qui l'a modifiée;
VU l'Ordonnance n° 70-46/CP/DN du 21 Octobre 1970, portant création
de la Commission de Réforme;
VU l'Ordonnance n° 63/PR du 29 Décembre 1966, portant Code des Pen-
sions Civiles et Militaires de retraite;
VU l'Arrêté n° 492/DSFA du 11 Septembre 1961, portant création de
la Gendarmerie Nationale;
VU le Décret n° 392/PR/DN du 26 Décembre 1968, portant Statuts Parti-
culiers du Personnel Militaire de la Gendarmerie Nationale;
VU le Décret n° 71-258 du 20 Décembre 1971, portant Articulation de
la Hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps;
VU le Procès-verbal n° 595/8A/DSS/FAP/CPO du 12 AOUT 1976 de la Réu-
nion de la Commission de Réforme;
SUR PROPOSITION de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE

ARTICLE 1ER :- Le Chef d'Escadron J O H N S O N Ferdinand est réformé pour
raison de santé.

ARTICLE 2 :- Cet Officier est autorisé à faire valoir ses droits à la retraite
proportionnelle.

ARTICLE 3 :- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Fait à COTONOU, le 13 Octobre 1976

Le Ministre des Finances

Isidore AMOUSSOU .-

Mathieu KEREKOU .-

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CNR 4 Cab.Mil.8 - EMGN 8 EMAT-EMSC 8 - DIM 2
MF 4 autres Ministères 13 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF 3
ONEPI-Gde Chanc. 2 DB-DCF-Solde 3 Trésor 4 DI 4 Caisse Nale de Retraites
2 Intéressé 1 - BN 2 JORPB 1